

Site de jurisprudence ?

Par **Clémentine13**, le **28/04/2009** à **11:23**

[b:2lr055wd][color=violet:2lr055wd]Bonjour ,
J'aimerais trouver des sites de jurisprudence surtout en ce qui concerne le droit de la famille ,
mariage et tout le reste.

Pouvez-vous me faire part de ceux que vous connaissez ?

Merci d'avance

A bientôt))) [color:2lr055wd][b:2lr055wd][[/color]

Par **pipou**, le **28/04/2009** à **11:39**

bonjour,
moi je vous conseillerai Lexinter pour avoir des jurisprudences selon les domaines recherchés
: <http://www.lexinter.net/>

Voici le répertoire des jurisprudences : <http://www.lexinter.net/JPTXT/>
Le répertoire des jurisprudences de droit civil : http://www.lexinter.net/JPTXT/droit_civil.htm

Bonne journée))) image not found or type unknown

Par **Clémentine13**, le **28/04/2009** à **11:51**

[color=violet:2rb66o9e]Merci beaucoup pour cette réponse, je vais tout de suite aller voir ça !))) image not found

A bientôt et merci encore wink [color:2rb66o9e][[/color]

Par **Katharina**, le **28/04/2009** à **14:38**

Sinon à ta BU (ou de chez toi selon les facs) tu peux aussi avoir accès aux bases
numériques :
- Dalloz

- Lexisnexis
- Jurisclasseur
- Lamy ...

Pour moi ce sont les sources ultimes de jurisprudence, notes.

Par **Yann**, le **28/04/2009** à **15:24**

Tu veux juste de la jurisprudence?
Parce que si tu ne cherches pas de commentaire le mieux c'est encore légifrance.

Par **Clémentine13**, le **28/04/2009** à **15:53**

:))

[color=violet:39ua6rmp]Merci pour vos réponses Image not found or type unknown

Oui je cherche juste de la jurisprudence, sans les commentaires.

Par exemple, si j'étudie la notion du mariage des impuissants, j'aimerais trouver une jurisprudence sur cette notion, pour pouvoir la ressortir dans mon devoir .

:wink:

Merci encore Image not found or type unknown [/color:39ua6rmp][b:39ua6rmp]

[color=cyan:39ua6rmp]Ps:ce forum est super, je suis inscrite depuis hier, et je m'aperçois que tous ceux qui y sont, sont vraiment sympas et de plus vous m'aidez bien à résoudre mon problème . Merci encore

A bientôt [/color:39ua6rmp][b:39ua6rmp][color:39ua6rmp]

Par **Yann**, le **28/04/2009** à **16:20**

Bon alors dans l'ordre:

Avec légifrance tu auras toute la jurisprudence existante et gratuitement. Après il suffit de faire une recherche par mots clefs et d'avoir le courage de lire toutes les références qui sortent. L'adresse c'est : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Merci pour tes compliments on est là pour ça. En tant que nouvelle inscrite, je t'invite à passer par la section "se présenter".

:wink:

Image not found or type u <http://juristudiant.com/forum/viewforum.php?f=37>

Enfin, peux-tu juste éviter les couleurs trop flashi stp. C'est pénible à lire et on risque de perdre un oeil en le déchiffrant (je vais être obligé de t'envoyer la facture pour mes nouvelles lunettes).

Par **Clémentine13**, le **28/04/2009** à **18:03**

Merci pour les infos .

Ok, je vais éviter les couleurs trop flashy, pas de problème .

A bientôt

Par **mathou**, le **28/04/2009** à **22:50**

Bonsoir,

:lol:

Merci pour les couleurs, entre mon écran et ma grosse myopie, c'était un peu le safari Image not found or type u

Concernant la jurisprudence, tu peux aussi utiliser ton Code civil.

Il faut avoir à l'esprit que les décisions de justice que tu trouveras sur Legifrance, Lexinter et autres ne sont pas obligatoirement de la jurisprudence : il peut s'agir de décisions isolées, ou non publiées, ce qui peut signifier la volonté pour la Cour de cassation de ne pas donner suite à des solutions d'espèce, même si elles paraissent opérer un revirement.

Donc si tu ne maîtrises pas encore les P + B + R + I et les indices de l'importance d'un arrêt, le mieux est de rester sur les bases plutôt que de citer une décision inefficace (ça arrive, y compris à des juristes confirmés) :

- le Code contient les arrêts importants et / ou de principe sous chaque article
- les Grands arrêts de la jurisprudence civile en deux tomes sont aussi très complets, en principe à la BU
- Lamyline reflex, Lextenso et Dalloz répertorient les décisions importantes ou dignes d'intérêt (regarde si ta fac y a accès)
- Legifrance si tu sais l'utiliser
- la section Panorama des JCP et Dalloz (les revues) classe les décisions rendues sur une période par thèmes
- en cherchant bien tu devrais trouver des sites d'étudiants répertorient les décisions fondamentales. Faudrait peut-être qu'on le fasse sur le site en fait.